



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL

Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Affectation du résultat : Budget assainissement

N°2023/02/11

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Considérant que la section d'investissement du budget assainissement, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 20 010.80 €

Constatant que le compte administratif du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de 26 863.16€

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget assainissement

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230211-DE
Reçu le 02/03/2023

